UPEC
UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE
Connaissance · Action

Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 15 octobre 2021

Délibération CA-2021-66

Approuvant le mandat accordé au président pour l'accomplissement de tout acte juridique dans le cadre de la cession d'un bâtiment situé à Richelieu

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;

Considérant que Marie Odet Jean Armand Chapelle, marquis de Jumilhac, duc de Richelieu, a fait donation du domaine de Richelieu en date du 26 mars 1930 à l'ancienne Université de Paris ;

Considérant que la chancellerie des universités de Paris est entrée en jouissance du bien, au nom de l'indivision des treize universités,

Considérant que la chancellerie a vendu une maison d'habitation au n°2 de la place du Cardinal à Richelieu mais elle n'a pas vendu le bâtiment mitoyen à usage de garage d'une superficie de 133 mètre carré ;

Considérant que ce bâtiment se dégrade depuis plusieurs années et menace aujourd'hui de s'effondrer ;

Considérant que l'agence Martine Ramat mandaté par la chancellerie des universités a estimé le montant total prévisionnel des travaux à 102 000€ ;

Considérant que le 12 mars 2021, le Conseil d'administration de la chancellerie a autorisé la vente de la parcelle ;

Considérant que l'Office notarial de Richelieu, a estimé la valeur vénale du bien entre 15 000€ et 17 000€ ;

Considérant que le propriétaire de la maison située au n°2 a manifesté son intérêt pour le bien à hauteur de 12 500€ ;

Considérant qu'afin de pouvoir finaliser la vente, un mandat doit être accordé au président dans l'accomplissement de tout acte juridique pour la vente d'un bien (bâtiment composé de deux garages) situé à Richelieu ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 15 octobre 2021 en formation plénière, à 20 membres présents ou représentés :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil.

DAJG/FH DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES, 61, avenue du Général de Gaulle - 94010 Créteil
Tél. +33 (0)1 45 17 10 31 conseilsetcommissions@u-pec.fr

UPEC
Connaissance · Action
UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE

ARTICLE UNIQUE : Approuve le mandat accordé au président pour l'accomplissement de tout acte juridique dans le cadre de la cession d'un bâtiment situé à Richelieu

Fait à Créteil, le 15 octobre 2021

Le Vice-Président du Conseil d'administration

Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

'Rendue exécutoire à compter du 18 octobre 2021 (date d'envoi au rectorat de Créteil)

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil.

DAJG/FH DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES, 61, avenue du Général de Gaulle - 94010 Créteil
Tél. +33 (0)1 45 17 10 31 conseilsetcommissions@u-pec.fr